



RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

Saison 2024-2025
Saison 2025-2026

Adoptés par le conseil d'administration de PVQ le 27 septembre 2025 à Québec,

Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Table des matières

A1. STATUT DES PATINEURS ET CIRCUITS DE COMPÉTITION	6
A1.1 CIRCUIT DE COMPÉTITIONS COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE	6
A1.1.1 TITRE DU CIRCUIT	6
A1.1.2 ORIENTATIONS	7
A1.1.3 BUTS	7
A1.1.4 STATUT DES PATINEURS COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE	7
A1.1.5 ÉLIGIBILITÉ ET STRUCTURE	7
A1.1.6 NOMBRE	7
A1.1.7 RECLASSEMENT DU STATUT COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE AU STATUT PROVINCIAL OU ÉLITE	7
A1.1.8 FORMAT	7
A1.1.9 RÉCOMPENSES	8
A1.2 CIRCUIT DE COMPÉTITIONS ÉLITE	8
A1.2.1 TITRE DU CIRCUIT	8
A1.2.2 ORIENTATIONS	8
A1.2.3 BUTS	8
A1.2.4 STATUT DES PATINEURS ÉLITE	8
A1.2.5 ÉLIGIBILITÉ ET STRUCTURE	8
A1.2.6 NOMBRE	9
A1.2.7 RECLASSEMENT DU STATUT ÉLITE AU STATUT PROVINCIAL	9
A1.2.8 FORMAT	9
A1.2.9 RÉCOMPENSES	9
A1.3 CIRCUIT DE COMPÉTITIONS PROVINCIAL	9
A1.3.1 LE TITRE DU CIRCUIT	9
A1.3.2 ORIENTATIONS	9
A1.3.3 BUTS	9
A1.3.4 STATUT DES PATINEURS PROVINCIAL	10
A1.3.5 ÉLIGIBILITÉ ET STRUCTURE	10
A1.3.6 NOMBRES	10
A1.3.7 CHANGEMENT DE STATUT PROVINCIAL À ÉLITE EN COURS DE SAISON	10
A1.3.8 RECLASSEMENT DU STATUT PROVINCIAL À INTERRÉGIONAL	10
A1.3.9 FORMAT	11
A1.3.10 RÉCOMPENSES	11
A1.4 CIRCUIT DE COMPÉTITIONS INTERRÉGIONAL	11
A1.4.1 LE TITRE DU CIRCUIT	11
A1.4.2 ORIENTATIONS	11
A1.4.3 BUTS	11
A1.4.4 STATUT DES PATINEURS INTERRÉGIONAL	11
A1.4.5 ÉLIGIBILITÉ ET STRUCTURE	12
A1.4.6 CHANGEMENT DE STATUT INTERRÉGIONAL À PROVINCIAL	12
A1.4.7 RECLASSEMENT DU STATUT INTERRÉGIONAL À RÉGIONAL	12
A1.4.8 FORMAT	12
A1.4.9 RÉCOMPENSES	13
A1.5 CIRCUIT DE COMPÉTITIONS RÉGIONAL	13
A1.5.1 STATUT DES PATINEURS RÉGIONAL	13
A1.6 PATINAGE RÉCRÉATIF	13

A1.6.1	STATUT DES PATINEURS RÉCRÉATIFS	13
A1.6.2	CHANGEMENT DE STATUT RÉCRÉATIF À RÉGIONAL	13
A2.1.1	NOMBRE MAXIMUM DE PATINEURS À LA LIGNE DE DÉPART (INCLUANT LES AVANCEMENTS) ET DISTANCES RÉGLEMENTAIRES.	13
A2.1.2	FORMATION DES VAGUES	14
A2.1.3	ÉTAPES ET FORMATION DES VAGUES POUR LES QUALIFICATIONS	14
A2.1.4	FORMATION DES VAGUES POUR LES DEMI-FINALES ET LES FINALES	14
A2.1.5	POINTAGE (CIRCUITS INTERRÉGIONAL, PROVINCIAL, ÉLITE ET COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE)	15
A2.1.6	PÉNALITÉS	15
A2.1.7	NON-TEMPS	16
A2.1.8	RAPPEL D'UNE COURSE	16
A2.1.10	DÉPARTS	17
A3.	CATÉGORIES D'ÂGE	17
A4.	CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS	18
A5.	LES CHAMPIONNATS DE FIN DE SAISON	18
A5.1	LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS COURTE PISTE (10-11-12 ANS)	18
A5.1	LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS COURTE PISTE (13-14-15 ANS)	19
A5.1	LES CHAMPIONNATS COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE 16 ANS +	19
A5.4	FESTIVAL DES VIVES LAMES	19
	SECTION B – PATINAGE DE VITESSE LONGUE PISTE	21
B1.	STATUT DES PATINEURS ET CIRCUITS DE COMPÉTITION	21
B1.1	CIRCUIT DE COMPÉTITIONS COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE	21
B1.1.1	TITRE DU CIRCUIT	21
B1.1.2	ORIENTATIONS	22
B1.1.3	BUTS	22
B1.1.4	STATUT DES PATINEURS COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE	22
B1.1.5	ÉLIGIBILITÉ ET STRUCTURE	22
B1.1.6	NOMBRE	22
B1.1.7	RECLASSEMENT DU STATUT COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE AU STATUT COUPE QUÉBEC	22
B1.1.8	FORMAT	23
B1.1.9	RÉCOMPENSES	23
B1.2	CIRCUIT DE COMPÉTITIONS COUPE QUÉBEC LONGUE PISTE	23
B1.2.1	TITRE DU CIRCUIT	23
B1.2.2	ORIENTATIONS	23
B1.2.3	BUTS	23
B1.2.4	STATUT DES PATINEURS COUPE QUÉBEC LONGUE PISTE	23
B1.2.5	ÉLIGIBILITÉ ET STRUCTURE	24
B1.2.6	NOMBRE	24
B1.2.7	RECLASSEMENT DU STATUT COUPE QUÉBEC AU STATUT RÉGIONAL	24
B1.2.8	FORMAT	24
B1.2.9	RÉCOMPENSES	24
B1.3	CIRCUIT DE COMPÉTITIONS COUPE JEUNESSE LONGUE PISTE	24

B1.3.1	TITRE DU CIRCUIT	24
B1.3.2	ORIENTATIONS	25
B1.3.3	BUTS	25
B1.3.4	STATUT DES PATINEURS COUPE JEUNESSE	25
B1.3.5	ÉLIGIBILITÉ ET STRUCTURE	25
B1.3.6	NOMBRE	25
B1.3.7	RECLASSEMENT DU STATUT COUPE JEUNESSE AU STATUT RÉGIONAL	25
B1.3.8	FORMAT	25
B1.3.9	RÉCOMPENSES	26
B1.4.	CIRCUIT DE COMPÉTITIONS RÉGIONAL LONGUE PISTE	26
B1.4.1.	STATUT DES PATINEURS RÉGIONAL	26
B1.4.2	CHANGEMENT DE STATUT RÉGIONAL LONGUE PISTE À COUPE JEUNESSE	26
B1.5	PATINAGE RÉCRÉATIF LONGUE PISTE	26
B1.5.1	STATUT DES PATINEURS RÉCRÉATIFS	26
B1.5.2	CHANGEMENT DE STATUT RÉCRÉATIF À RÉGIONAL LONGUE PISTE	26
B1.6	AUTRES CIRCUITS DE COMPÉTITIONS	27
<u>B2.</u>	<u>PARTICULARITÉS DES CIRCUITS</u>	<u>27</u>
B2.2	CHRONOMÉTRAGE	27
B2.3	CLASSEMENT ET POINTAGE	27
B2.4	DÉPART	27
B2.5	REPRISE DE COURSE	27
B2.6	FAUX DÉPART	28
<u>B3.</u>	<u>CATÉGORIES D'ÂGE</u>	<u>28</u>
<u>B4.</u>	<u>CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS</u>	<u>29</u>
<u>B5</u>	<u>LES CHAMPIONNATS LONGUE PISTE</u>	<u>29</u>
B5.1	LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS JEUNESSE LONGUE PISTE (10 À 13 ANS)	29
B5.2	LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS LONGUE PISTE (14-15 ANS)	29
B5.3	LES CHAMPIONNATS COLLÉGIAL-UNIVERSITAIRE 16 ANS +	30
	FESTIVAL DES VIVES LAMES LP	30
<u>C1.</u>	<u>RÈGLEMENTATION COMMUNE</u>	<u>31</u>
C1.1	CALENDRIER	31
C1.1.1	PRÉPARATION DU CALENDRIER	31
C1.1.2	ATTRIBUTION DES COMPÉTITIONS	31
C1.2	SANCTION DE COMPÉTITION	31
C1.2.1	PROCÉDURES	31
C1.2.2	COÛT	31
C1.2.3	APPUI TECHNIQUE	31
C1.2.4	OFFICIELS	31
C1.3	RESPONSABILITÉS DU COMITÉ ORGANISATEUR	31
C1.3.1	ORGANISATION	31
C1.3.2	FINANCES	32
C1.3.3	INFORMATION	32

C1.3.4	INSCRIPTION	32
C1.3.5	RÉUNION DES ENTRAÎNEURS	33
C1.3.6	PROTOCOLE	33
C1.3.7	RÉSULTATS	33
C1.3.8	COMMANDITAIRES	33
C1.4	PATINS	33
C1.5	ÉQUIPEMENT	33
C1.6	BONNET	34
C1.7	PROTÊT	34
C1.8	MÉDAILLES	34
C1.9	DÉSISTEMENT DE L'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION	34
C2.	RÈGLEMENTS SPÉCIAUX	34
C2.1	COMPÉTITIONS SPÉCIALES	34
C2.1.1	JEUX DU QUÉBEC	34
C2.1.2	COMPÉTITIONS NATIONALES	34
C2.1.3	AUTRES COMPÉTITIONS	35
C2.2	COMPÉTITIONS HORS DU QUÉBEC	35
C2.2.1	ÉLIGIBILITÉ	35
C2.2.2	DÉSISTEMENT D'UN PATINEUR	35
C2.2.3	FORMULAIRE D'INSCRIPTION	35
C2.3	COMBINAISON DE COMPÉTITION	35
SECTION E - ANNEXES		36
ANNEXE 1– RÉPARTITION DES CLUBS DANS LES ÉQUIPES– PATINAGE DE VITESSE COURTE PISTE		36
		36
ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE STATUT		37
ANNEXE 3 – STANDARDS D'ACCÈS - PATINAGE DE VITESSE COURTE PISTE		38
ANNEXE 4 – STANDARDS D'ACCÈS – PATINAGE DE VITESSE LONGUE PISTE		39
ANNEXE 5 – CALENDRIER DE COMPÉTITIONS		40
ANNEXE 6 – TARIFICATION 2022-2023		41

Section A – Patinage de vitesse courte piste

NOTE : Advenant le cas où une situation ne serait pas prévue dans cette section des règlements, les règlements de Patinage de vitesse Canada (PVC) et/ou de l'International Skating Union (ISU) s'appliqueront.

Le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste définit les formats des compétitions pour chaque saison en cours. Une version préliminaire est publiée sur le site de PVQ le 1^{er} juillet pour guider les entraîneurs dans leur planification et la préparation des patineurs aux compétitions. La version finale et complète est publiée au plus tard le 1^{er} septembre.

A1. STATUT DES PATINEURS ET CIRCUITS DE COMPÉTITION

Le statut des patineurs est en fonction du circuit de compétition auquel ils prennent part. Selon leur progression, les patineurs peuvent changer de statut durant l'année.

Dans le cadre des Championnats Québécois Collégial-Universitaire (fin de saison), les patineurs qui ne sont pas affiliés au bon niveau doivent s'affilier au niveau « Championnats Collégial-Universitaire » (participation unique).

Pour les Championnats Québécois 10-12 ans courte piste et les Championnat québécois 13-15 ans courte piste, le rehaussement de l'affiliation n'est pas exigé.

Note : Il ne faut pas confondre avec l'identification des patineurs pour le ministère de l'Éducation du Québec (espoir, relève et élite) qui est en fonction des critères du Guide d'identification de l'Équipe du Québec de PVQ.

Les patineurs participent aux différents circuits de compétitions en fonction de :

- L'âge au 1^{er} juillet ;
- Du classement canadien ;
- Du classement en fonction de leur meilleur temps dans les distances retenues selon le circuit de compétitions (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste) ;
- Des invitations faites pour les différents circuits (voir Guide des procédures) ;

Un classement général annuel des patineurs, en fonction des meilleurs temps de ces patineurs est fait à la fin de la saison, basé sur les temps obtenus dans les distances retenues lors des compétitions des circuits québécois (collégial-universitaire, élite, provincial et interrégional), lors des championnats québécois et lors des compétitions nationales tenues sur le territoire québécois et excluant la Finale provinciale des Jeux du Québec.

Le patineur doit obligatoirement être affilié à PVQ et à PVC, avant l'inscription à sa première compétition prévue au calendrier de PVQ, pour confirmer son statut de compétiteur.

Pour les patineurs prenant part aux compétitions nationales en patinage de vitesse courte piste, la catégorie d'affiliation, déterminée par PVC, doit être « Niveau compétitions nationales CP/LP » et l'ajustement doit être effectué en cours de saison si nécessaire.

A1.1 Circuit de compétitions collégial-universitaire

A1.1.1 Titre du circuit

Le titre est « Circuit collégial-universitaire ». Le titre peut être modifié par l'ajout du soutien d'un ou de commanditaire(s).

A1.1.2 Orientations

Le circuit collégial-universitaire, un réseau hybride de compétitions courte piste et/ou longue piste sur une glace de dimension internationale (tracé de 111m) et de longue piste (400m), est destiné aux patineurs de catégorie 16 ans et plus.

Il y a 3 compétitions durant la saison.

A1.1.3 Buts

- Perfectionner le développement des athlètes québécois en vue des compétitions nationales et internationales.
- Compétitions récréatives.
- Établir un classement des athlètes collégiaux et universitaires.
- Promouvoir la discipline et développer le réseau collégial et universitaire.

A1.1.4 Statut des patineurs collégial-universitaire

Les patineurs de statut collégial-universitaire sont tous les patineurs sélectionnés pour participer aux compétitions du circuit collégial-universitaire québécois. (Voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste). Ces patineurs peuvent aussi participer aux compétitions nationales et internationales s'ils sont sélectionnés à ces différentes compétitions. Ils sont inscrits auprès de PVC dans la catégorie « Niveau compétitions nationales CP/LP ».

A1.1.5 Éligibilité et structure

- Tous les patineurs de statut collégial-universitaire âgés de 16 ans et plus au 1^{er} juillet
- Patineurs invités de statut Provincial et élite. (Voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.)
- Les patineurs invités non affiliés à PVQ, s'ils respectent les critères d'accès à ce circuit. (Voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).

Les patineurs sont répartis dans une seule rencontre pour les compétitions du circuit collégial-universitaire.

A1.1.6 Nombre

Le nombre minimum de patineurs est de 40 et un maximum de 300, en fonction du format et des procédures. La sélection des patineurs est établie selon les critères du Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

A1.1.7 Reclassement du statut collégial-universitaire au statut Provincial ou élite

Un patineur de statut collégial-universitaire peut être reclassé à un statut Provincial ou élite durant la saison en cours s'il satisfait les critères pour le circuit.

A1.1.8 Format

Le format spécifique des compétitions du circuit collégial-universitaire est décrit dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

Le format général des compétitions est établi comme suit :

- Chaque patineur aura au programme entre 1 et 8 distances à son choix (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste) ;
- Les patineurs sont classés par les classements de temps de PVQ. (Voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste) ;
- Les compétitions se déroulent sur un jour, ou deux jours lorsque le format hybride est utilisé.

A1.1.9 Récompenses

Contrairement au règlement C1.8, le comité organisateur doit remettre minimalement un trophée ou toute autre forme de récompense aux trois premiers par distance et par sexe, du classement collégial et universitaire (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste). Une commandite peut y être ajoutée.

A1.2 Circuit de compétitions Élite

A1.2.1 Titre du circuit

Le titre est « Circuit Élite ». Le titre peut être modifié par l'ajout du soutien d'un ou de commanditaire(s).

A1.2.2 Orientations

Le circuit Élite, un réseau de compétitions courte piste sur une glace de dimension internationale et sur le tracé de 111m de haut niveau destiné aux patineurs les plus performants.

Il y a 3 ou 4 compétitions durant la saison.

A1.2.3 Buts

- Perfectionner le développement des athlètes québécois en vue des compétitions nationales et internationales.
- Établir un classement des athlètes.
- Promouvoir la discipline à son niveau le plus élevé de développement.

A1.2.4 Statut des patineurs Élite

Les patineurs de statut Élite sont tous les patineurs sélectionnés pour participer aux compétitions du circuit Élite québécois (Voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste). Ces patineurs peuvent aussi participer aux compétitions nationales et internationales, s'ils sont sélectionnés à ces différentes compétitions. Ils sont inscrits auprès de PVC dans la catégorie « Niveau compétitions nationales CP/LP ».

A1.2.5 Éligibilité et structure

- Tous les patineurs de statut Élite âgés de 14 ans et plus au 1^{er} juillet.
- Patineurs invités de statut Provincial et collégial-universitaire. (Voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les patineurs non affiliés à PVQ, s'ils respectent les critères d'accès à ce circuit. (Voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).

Les patineurs sont répartis dans une seule rencontre pour les compétitions du circuit élite.

A1.2.6 Nombre

Le nombre minimum de patineurs est de 40 femmes et 40 hommes et un maximum de 70 femmes et 70 hommes. La sélection des patineurs est établie selon les critères du Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

A1.2.7 Reclassement du statut Élite au statut Provincial

Un patineur de statut Élite ne peut être reclassé à un statut Provincial durant la saison en cours. Par contre, un patineur demeure de statut Provincial ou collégial-universitaire s'il est invité, à participer à une compétition du circuit Élite durant la saison (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).

A1.2.8 Format

Le format spécifique des compétitions du circuit Élite est décrit dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

Le format général des compétitions est établi comme suit :

- Chaque groupe de patineurs aura au programme 3 ou 4 distances (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les patineurs sont classés à l'aide des positions du classement national, et par les classements de temps de PVQ avec ou sans égard aux positions (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les compétitions se déroulent sur deux jours ou trois jours si la compétition est combinée à une compétition internationale.

A1.2.9 Récompenses

Contrairement au règlement C1.8, le comité organisateur doit remettre minimalement un trophée ou toute autre forme de récompense au premier, deuxième et troisième patineur du groupe A par distance. Une commandite peut y être ajoutée.

A1.3 Circuit de compétitions Provincial

A1.3.1 Le titre du circuit

Le titre est « Circuit Provincial ». Le titre peut être modifié par l'ajout du soutien d'un ou de commanditaire(s).

A1.3.2 Orientations

Le circuit Provincial, un réseau de compétitions courte piste sur une glace de dimension internationale et sur le tracé de 111m, est destiné aux patineurs qui progressent vers le circuit élite ou le circuit collégial-universitaire.

Il y a 3 ou 4 compétitions durant la saison.

A1.3.3 Buts

- Poursuivre le développement des athlètes québécois en vue des compétitions nationales et internationales.

- Socialiser avec les patineurs des autres régions.
- Établir un classement des athlètes.
- Promouvoir la discipline.

A1.3.4 Statut des patineurs Provincial

Les patineurs de statut Provincial sont tous les patineurs sélectionnés pour participer aux compétitions du circuit Provincial québécois. Ces patineurs peuvent aussi participer aux compétitions nationales et internationales s'ils sont sélectionnés à ces différentes compétitions. Ils sont inscrits auprès de PVC dans la catégorie « Niveau compétitions nationales CP/LP ».

A1.3.5 Éligibilité et structure

- Tous les patineurs de statut provincial. Les patineurs de statut Provincial sont âgés de 13 à 19 ans au 1^{er} juillet.
- Les patineurs non affiliés à PVQ, s'ils respectent les critères d'accès de ce circuit (voir annexe 3) et sous réserve de places disponibles (voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les patineurs de 20 ans et plus au 1^{er} juillet, qui respectent le critère d'accès de ce circuit; être parmi les 15 suivants sur la liste du classement pour le circuit élite (voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).

Les patineurs sont répartis en 3 ou 4 rencontres (A, B, C, D) selon le nombre de participants.

Si le nombre moyen de patineurs, en date du 1^{er} décembre, inscrits aux compétitions de l'année en cours du circuit provincial est de plus de 160 patineurs sur deux jours, il y aura une rencontre de plus l'année suivante et le championnat 13-14-15 ans pourra se faire sur deux fins de semaine si nécessaire. De plus, si après le premier bloc du circuit provincial il y a en moyenne plus de 120 patineurs lors des rencontres d'une journée, il y aura une rencontre de plus l'année suivante et si possible pour les autres rencontres d'une journée de l'année en cours.

Voir annexe 1A pour connaître la répartition des équipes pour les rencontres. Note : pour équilibrer le nombre de patineurs par rencontres parfois les clubs d'une équipe peut être diviser sur deux ou trois rencontres.

A1.3.6 Nombres

Le nombre de patineurs par compétition est variable selon la répartition des équipes ou des clubs et des invitations faites aux patineurs hors Québec.

A.1.3.7 Changement de statut Provincial à Élite en cours de saison

Les modalités de changement de statut Provincial à Élite sont décrites dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

A1.3.8 Reclassement du statut Provincial à Interrégional

Un patineur de statut Provincial ne peut être reclassé à un statut Interrégional.

A1.3.9 Format

Le format spécifique des compétitions du circuit Provincial est décrit dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

Le format général des compétitions est établi comme suit :

- Le format des compétitions provincial peut varier en fonction du nombre de participants (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Si le dernier groupe de chaque sexe est incomplet, il peut être mixte (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Chaque groupe de patineurs aura au programme 3 ou 4 distances (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les patineurs sont classés à l'aide des classements de temps de PVQ, avec ou sans égard aux positions (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les compétitions se déroulent sur un ou deux jours.

A1.3.10 Récompenses

Le comité organisateur doit minimalement remettre un trophée ou toute autre forme de récompense au premier, deuxième et troisième patineur de chaque groupe au total des points de cette compétition. Une commandite peut y être ajoutée.

A1.4 Circuit de compétitions Interrégional

A1.4.1 Le titre du circuit

Le titre est « Circuit Interrégional ». Le titre peut être modifié par l'ajout du soutien d'un ou de commanditaire(s).

A1.4.2 Orientations

Le circuit Interrégional, un réseau de compétitions courte piste sur une glace de dimension nord-américaine minimalement et sur le tracé de 100m, destiné aux patineurs qui progressent vers le circuit provincial.

Il y a 3 ou 4 compétitions durant la saison.

A1.4.3 Buts

- Débuter le développement des patineurs québécois en vue des compétitions provinciales et nationales.
- Établir un classement des patineurs.
- Socialiser avec les patineurs des autres régions.
- Promouvoir la discipline.

A1.4.4 Statut des patineurs Interrégional

Les patineurs de Statut Interrégional sont tous les patineurs sélectionnés pour participer aux compétitions du circuit Interrégional québécois. Ces patineurs peuvent aussi participer aux compétitions nationales s'ils sont sélectionnés à ces différentes compétitions. Ils sont inscrits auprès de PVQ dans la catégorie « Compétitions PVQ CP (I) ».

A1.4.5 Éligibilité et structure

- Tous les patineurs de statut Interrégional affiliés à PVQ.
- Les patineurs de ce statut sont âgés de 10 à 12 ans au 1^{er} juillet et rencontrent le standard du circuit de compétitions interrégional (voir annexe 3).
- Les patineurs invités du circuit régional qui sont âgés de 10 à 12 ans au 1^{er} juillet sous réserve des places disponibles (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les patineurs non affiliés à PVQ, s'ils respectent les critères d'accès de ce circuit (voir annexe 3) et sous réserve des places disponibles (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).

Les patineurs sont répartis dans 2 ou 3 rencontres (A, B, C) (voir Annexe 1A).

Si le nombre de patineurs moyen en date du 1^{er} décembre inscrits aux compétitions du circuit Interrégional de l'année en cours est plus de 150, il y aura une rencontre de plus l'année suivante et le championnat 10-11-12 ans pourra se faire sur deux fins de semaine si nécessaire.

A1.4.6 Changement de statut Interrégional à Provincial

Le changement de statut Interrégional à Provincial est en fonction de l'âge.

A1.4.7 Reclassement du statut Interrégional à Régional

Le reclassement d'un patineur de statut Interrégional à un statut Régional est possible, sur présentation de preuve par son entraîneur, à l'effet que le patineur ne satisfait plus aux critères du circuit de compétitions Interrégional. L'entraîneur doit soumettre par écrit à PVQ, les temps réalisés lors des compétitions ou des entraînements appuyant cette demande.

A1.4.8 Format

Le format spécifique des compétitions du circuit Interrégional est décrit dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

Le format général des compétitions est établi comme suit :

- Chaque groupe de patineurs aura au programme 2 ou 3 distances (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les patineurs sont classés à l'aide des temps avec ou sans égard aux positions (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les compétitions se déroulent sur un jour. Le déroulement de ces compétitions peut être fractionné en deux sessions d'une demi-journée.
- La répartition des clubs dans les équipes se trouve dans le tableau de l'annexe 1A.

- Si le dernier groupe de chaque sexe est incomplet, il peut être mixte (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).
- Les distances retenues pour le classement général annuel sont toujours au programme.

A1.4.9 Récompenses

Le comité organisateur doit minimalement remettre un trophée ou toute autre forme de récompense au premier, deuxième et troisième patineur de chaque groupe au total des points de cette compétition.

A1.5 Circuit de compétitions Régional

A1.5.1 Statut des patineurs Régional

Tous les patineurs qui participent aux compétitions régionales. Ils sont inscrits auprès de PVQ dans la catégorie « Compétitions régionales CP/LP ».

Les patineurs de statut Régional sont ceux qui n'ont pas atteint le circuit de compétition Interrégional.

A1.5.2 Changement de statut Régional à Interrégional

Pour accéder au statut de patineur Interrégional au cours de la saison, le patineur doit avoir atteint le standard d'accès du circuit de compétitions Interrégional lors d'une compétition du circuit Régional comme indiqué dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

Une région peut inviter des patineurs de statut interrégional à ses compétitions régionales.

A1.6 Patinage Récréatif

A1.6.1 Statut des patineurs récréatifs

Un patineur récréatif est celui qui reçoit les services d'un club, soit sur une base régulière ou sous forme d'école de patin comme les Pingouins par exemple. Il n'a pas le droit de participer aux compétitions. Il est inscrit auprès de PVQ dans la catégorie « Les pingouins, les pingouins extérieur, vie active, vie active ponctuel-découverte, roues alignées seulement ».

A1.6.2 Changement de statut récréatif à Régional

Un patineur peut changer de statut au cours de la saison, au moment de l'inscription à une compétition régionale. Dès qu'un patineur participe à une compétition régionale, il doit changer de statut. Les clubs sont responsables d'apporter les changements dans la base de données des affiliations.

A2. PARTICULARITÉS DES CIRCUITS

A2.1.1 Nombre maximum de patineurs à la ligne de départ (incluant les avancements) et distances réglementaires.

Collégial-universitaire	Élite et PROVINCIAL	INTERREGIONAL
	Glace internationale	

500 m	6	500 m	6	400 m, 500 m	6
1 000 m	10	1 000 m	10	800 m et 1 000 m	8
1 500 m	10	1 500 m	10	1 500 m	10
Autres distances		Autre distance		Autre distance	
Relais 2 000 m ou 3 000 m Maximum 5 équipes					

A2.1.2 Formation des vagues

Dans tous les cas, peu importe le circuit et l'étape dans la compétition, il y a 2 façons de répartir les patineurs pour la formation des vagues :

- Selon le principe du serpentín ci-dessous après les avoir placés en ordre :

Vague	A	B	C	D	E
	1	2	3	4	5
	10	9	8	7	6
	11	etc.			

- Selon le mécanisme linéaire :

Vague	A	B	C	D	E
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
	11	etc.			

Qualifications et demi-finales

Les règles pour ordonner les patineurs avant de les répartir dans les vagues de qualifications et de demi-finales sont décrites dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

A2.1.3 Étapes et formation des vagues pour les qualifications

La formation des vagues pour les qualifications est expliquée dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

Un patineur doit participer à la qualification pour accéder à la demi-finale ou à la finale. Un patineur doit participer à la demi-finale pour accéder à la finale.

Un patineur qualifié pour la demi-finale et qui ne se présente pas à cette demi-finale se verra placé dans la dernière finale accessible. Il n'a pas le droit d'y participer, mais il obtiendra ses points.

A2.1.4 Formation des vagues pour les demi-finales et les finales

La formation des vagues est expliquée dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

Dans le cas où un patineur a un temps pour avancer dans la prochaine ronde, et qu'il est avancé, ce patineur prend la place du dernier patineur qui aurait été qualifié avec les temps.

Dans le cas où il y a plus de patineurs que le nombre maximal permis, deux demi-finales de sécurité doivent être présentées. Dans un tel cas, une vague supplémentaire de finale sera générée. Cette vague inclura tous les patineurs qui ont participé aux demi-finales de sécurité et qui ne se sont pas qualifiés pour la finale A.

Un patineur ne patine jamais seul une finale. Cependant, il lui est permis de patiner dans la dernière finale et de prendre place sur la deuxième ligne de départ. Il doit être automatiquement classé le dernier de cette finale. En aucun cas, toutefois, il ne patine dans la finale A.

Lors d'une course à relais, le nombre maximum d'équipes sera de 5 sur la ligne de départ. Dans le cas où il y a un avancement et plus, 2 demi-finales doivent être présentées. Pour les finales de fin de saison, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

A2.1.5 Pointage (circuits Interrégional, Provincial, Élite et collégial-universitaire)

Tout patineur qui ne prend pas le départ sur une distance directement en finale n'obtiendra pas les points accordés pour cette distance, sauf pour raisons de santé justifiées par le service de premiers soins sur place.

Pour tous les circuits, le système de pointage utilisé sera publié dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.

A2.1.5.1 Système de pointage par équipe

Le pointage par équipe est la somme pour chaque patineur d'une équipe de leur classement cumulatif final des catégories inter prov. et du groupe dans laquelle il a participé excluant les patineurs des derniers groupes pour les positions 17 et plus.

Exemple : Patineur X a terminé 6e dans le groupe 3, ce patineur obtient $6+3=9$ points.
Patineur Y a terminé 18e du dernier groupe, ce patineur obtient 0 point.

L'équipe gagnante est celle qui aura accumulé le moins de points avec la somme de ses patineurs / (par le nombre de patineurs dans l'équipe – les patineurs qui ont 0 point.)

Note : Les centres d'entraînement comme le CRCE et le CEGB patinent pour leur club inscrit dans la base de membres de la Fédération.

Le classement de chaque compétition sera publié et le classement général après chaque bloc de compétitions

A2.1.6 Pénalités

Le règlement de PVC C6 400-4 sera appliqué dans le cas des cartons jaunes donnés par les officiels et de la règle 297, article 5 de l'ISU en ce qui a trait au carton rouge.

Carton Jaune

Le carton jaune se donne seulement lorsqu'une infraction est commise durant une course (entre le départ et le sifflet de l'arbitre qui annonce la fin de la course). Un carton jaune peut être donné pour : interférence dangereuse, geste antisportif. Tout patineur qui reçoit un carton jaune à deux reprises dans la même compétition sera sanctionné par un carton rouge.

Lors d'un carton jaune, le patineur est exclu de la distance et ne reçoit aucun point pour cette distance.

Dans le cas d'un carton jaune, l'officiel peut, avant d'avoir présenté le carton, valider sa décision avec le système de reprise vidéo, si ce système est disponible.

Le carton jaune attribué à un entraîneur a comme résultat une suspension du banc des entraîneurs et de l'aire de jeu (*Field of Play*) pour la journée.

Carton Rouge

Le carton rouge se donne pour une violation des règles de course p. ex. interférence dangereuse, négligence grave ou violation du code d'éthique.

Le carton rouge peut également être attribué aux participants pour toute action ou comportement négatif, soit sur ou hors de la glace au cours de la période de la compétition.

Lors d'un carton rouge, le patineur est exclu de la compétition et n'a pas de classement pour cette compétition.

Dans le cas d'un carton rouge, l'officiel peut, avant d'avoir présenté le carton, valider sa décision avec le système de reprise vidéo, si ce système est disponible.

Un carton rouge attribué à un entraîneur a comme résultat sa suspension du banc des entraîneurs et de l'aire de jeu (*Field of Play*) et les officiels lui retirent son accréditation pour toute la compétition.

Autres pénalités

Pour toute autre pénalité, le patineur se voit attribuer la dernière place de la course, en étant placé après le ou les patineurs qui n'a ou n'ont pas terminé leur course, mais avant le ou les patineurs qui n'a ou n'ont pas pris le départ.

De plus, tout patineur pénalisé, lors d'une course, dans une étape donnée, sera placé dans la dernière finale qui lui est accessible ou dans le groupe du bas pour la ronde suivante (selon le circuit (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste).

A2.1.7 Non-temps

Si l'officiel arrête la course parce qu'il ne reste qu'un patineur en action, ce patineur se verra attribuer un code NT, ceci lui assure la position suivante de celle du dernier patineur ayant terminé la course, avant les patineurs pénalisés.

A2.1.8 Rappel d'une course

Si une course est rappelée à la suite d'une blessure, le patineur ou l'équipe de relais pour qui l'on rappelle la course, ne peut la recommencer. Si une course est rappelée pour des raisons de sécurité, le patineur ou l'équipe de relais pourra reprendre la course.

L'arbitre peut rappeler une course en finale A si elle n'est pas gagnée au mérite à la suite d'un cas de disqualification au patineur de tête.

L'arbitre peut accorder un repos aux athlètes ou faire patiner la vague à la suite de la prochaine si c'est possible et si plus de la moitié de la distance a été parcourue. Cependant, si moins de la moitié de la distance a été parcourue, il revient à la discrétion de l'arbitre d'accorder un repos ou non.

Dans les circuits Provincial et Interrégional, en cas d'un bris de lame ou d'un bris d'équipement pendant une course menant à un arrêt de sécurité, l'arbitre reprend la course après la vague suivante avec les patineurs présents ou dans un délai de 3 à 5 minutes si c'est la dernière vague du bloc de courses. Dans le circuit Élite, les procédures de l'ISU sont appliquées.

A2.1.9 Chronométrage

Pour les circuits Collégial-universitaire, Élite, Provincial et pour les championnats, un système de chronométrage électronique est utilisé. Les options sont (noter qu'il est accepté d'aller vers un niveau supérieur):

Circuit	Niveau 1	Niveau 2	Niveau3	Niveau4
Élite	Photo-finish	Transpondeur		Web Diffusion
Élite	Photo-finish		Manuel	
Provincial		Transpondeur		Web Diffusion
Provincial		Transpondeur	Manuel	
Collégial-universitaire		Transpondeur		Web Diffusion
Collégial-universitaire		Transpondeur	Manuel	
Championnats	Photo-finish	Transpondeur		Web Diffusion
Interrégional			Arrêt manuel	Manuel
Interrégional				Manuel

La webdiffusion peut être utilisée en chronométrant manuellement la course, lorsqu'elle est utilisée dans ce sens, le caméraman doit idéalement voir la lumière du départ et arrêter l'image à la ligne d'arrivée pour voir les patineurs lorsqu'ils croisent la ligne.

Lorsque le temps des patineurs est déterminé à l'aide du chronométrage manuel, 20 centièmes de seconde doivent être ajoutés au résultat obtenu.

Lorsque le système photo-finish ou le système avec transpondeurs est disponible, le chronométreur manuel sert aussi de juge de position.

A2.1.10 Départs

Lors d'une compétition courte piste, les départs s'effectuent de la façon suivante : Lorsque l'officiel de départ ordonne « À la ligne de départ », les compétiteurs doivent se placer à la ligne de départ. Les patineurs doivent se tenir droits sans bouger, les patins dans la position de départ, jusqu'à ce que l'officiel de départ ordonne « Prêt », après quoi, ils assument la position de départ et gardent cette position jusqu'au son du système de départ utilisé.

- Dans le cas d'un faux départ ou d'un rappel de course, les patineurs doivent retourner derrière la ligne de départ et attendre les directives de l'officiel de départ (voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.)

A3. CATÉGORIES D'ÂGE

La catégorie d'un patineur est fonction l'âge de ce dernier au 1^{er} juillet de la saison en cours. (Note : l'âge **au** 1^{er} juillet c'est donc l'âge du patineur **le** 30 juin.) Certaines catégories peuvent être jumelées ex. 6 ans-7 ans.

Catégorie	Critère déterminant l'âge
5 ans	Au 1 ^{er} juillet de la saison en cours
6 ans	
7 ans	
8 ans	
9 ans	
10 ans	
11 ans	
12 ans	
13 ans (Junior C ISU)	

14 ans (Junior C ISU)		
15 ans (Junior B ISU)		
16 ans (Junior B ISU)		
17 ans (Junior A ISU)		
18 ans (Junior A ISU)		
19 ans (Néo sénior B ISU)		
20 ans (Néo sénior B ISU)		
21 ans (Néo sénior A ISU)		
22 ans (Néo sénior A ISU)		
23 ans (Sénior ISU)		
Courte piste	Longue piste	
30 ans et +	30-34	
35 ans et +	35-39	
40 ans et +	40-44	
45 ans et +	45-49	
50 ans et +	50-54	
55 ans et +	55-59	
60 ans et +	60-64	Au 1 ^{er} juillet de la saison en cours
65 ans et +	65-69	
70 ans et +	70-74	
75 ans et +	74-79	
80 ans et +	80-84	
85 ans et +	85-89	
90 ans	90 ans et +	

A4. CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Circuit de compétition	Certification minimale exigée
Régional	Aucune
Interrégional	JPE
Provincial	INC
Élite	INC+6 modules multisports ou COMDEV
Collégial-universitaire	INC

Légende	Nom de la certification
JPM	J'aime patiner Moniteur
JPE	J'aime patiner Entraîneur
INC	Introduction à la compétition
COMDEV	Compétition développement

A5. LES CHAMPIONNATS DE FIN DE SAISON

A5.1 Les Championnats québécois courte piste (10-11-12 ans)

- Les Championnats québécois courte piste (10-11-12 ans) sont tenus à la fin de la saison et regroupe les patineurs de statut interrégional de catégorie 10-11-12 ans.
- Tracé de 100m et patinoire de dimension NORD-AMÉRICAINNE ou internationale.

- Les athlètes affiliés à PVQ sont éligibles à participer.
- Des patineurs des autres provinces peuvent être invités si le nombre de place le permet (voir Guide des procédures). Note : ils ne pourront pas accéder aux médailles.
- Les Championnats québécois courte piste (10-11-12 ans) se tient sur deux jours ou une journée sur deux patinoires, environ la moitié des patineurs sur une journée et l'autre moitié sur l'autre journée si nécessaire. La répartition des patineurs peut être faite par catégorie d'âge ou par sexe, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.
- Un minimum de 2 distances est au programme.
- Pour tous les détails sur le format, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.
- Aucune obligation d'être inscrit au classement par les temps ou par les points pendant la saison pour être éligible à participer à ce championnat.
- Classement par catégorie d'âge et par équipe

A5.1 Les Championnats québécois courte piste (13-14-15 ans)

- Les Championnats québécois courte piste (13-14-15 ans) sont tenus à la fin de la saison et regroupe les patineurs de statut Provincial de catégorie 13-14-15 ans.
- Tracé 111m et patinoire de dimension internationale.
 - Les athlètes affiliés à PVQ sont éligibles à participer.
 - Des patineurs des autres provinces peuvent être invités si le nombre de place le permet, voir Guide des procédures. Note : ils ne pourront pas accéder aux médailles.
 - Les Championnats québécois courte piste (13-14-15 ans) sont tenus sur deux jours ou une journée sur deux patinoires, environ la moitié des patineurs sur une journée et l'autre moitié sur l'autre journée si nécessaire. La répartition des patineurs peut être faite par catégorie d'âge ou par sexe, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste
 - Un minimum de 2 distances est au programme.
 - Pour tous les détails sur le format, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.
 - Aucune obligation d'être inscrit au classement par les temps ou par les points pendant la saison pour être éligible à participer à ce championnat.
 - Classement par catégorie d'âge et par équipe

A5.1 Les Championnats collégial-universitaire 16 ans +

- Les championnats collégial-universitaire 16 ans + sont tenus à la fin de la saison et regroupe les patineurs de 16 ans et plus. Ce championnat peut être jumelé aux Championnats canadiens collégial-universitaire.
 - Les patineurs de 16 ans et plus, affiliés à PVQ sont éligibles à participer, ainsi que les patineurs des autres provinces et pays, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.
 - Les Championnats collégial-universitaire sont tenus sur deux jours, courte piste une journée et longue piste l'autre journée.
 - Un minimum de 2 distances est au programme.
 - Classement collégial et universitaire par distances et par groupe.
 - Pour tous les détails sur le format, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.
 - Aucune obligation d'être inscrit au classement par les temps ou par les points pendant la saison pour être éligible à participer à ce championnat.

A5.4 Festival des Vives Lames

- Le Festival des Vives Lames est tenu en fin de saison et regroupe tous les patineurs de 6 ans et plus de statut Régional, éligibles à courir sur le circuit Régional.
- Seuls les patineurs affiliés à PVQ peuvent y participer.

- Le Festival des Vives Lames se tient sur une journée pour les participants. Le festival se déroule sur deux jours dans un aréna à deux glaces ou dans deux endroits distincts. La répartition est faite par club sur deux jours de compétition (certains patineurs d'un club patinent le samedi et d'autres le dimanche en fonction des groupes).
- Un maximum de 4 distances est au programme et selon l'horaire, les dernières distances au programme peuvent être uniquement des finales.
- Pour la formation des vagues, les distances courues en qualifications et finales, et les distances courues en finale directement, voir le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste.
- Les groupes de patineurs peuvent être par sexe ou mixtes.
- Les temps, soumis dans les distances indiquées dans le Guide des procédures en matière de compétitions courte piste de la saison en cours, sont utilisés pour former les vagues de la première distance. Pour les autres courses de qualification, le cumulatif des points de cette même compétition est utilisé.

Section B – Patinage de vitesse longue piste

NOTE : Dans le cas où les situations ne seraient pas prévues dans cette section des règlements, ceux de Patinage de vitesse Canada (PVC) et/ou de l'International Skating Union (ISU) sont en vigueur.

Le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste définit les formats des compétitions pour chaque saison en cours. Une version préliminaire est publiée sur le site de la Patinage de vitesse Québec (PVQ) le 1^{er} juillet pour guider les entraîneurs dans leur planification et la préparation des patineurs aux compétitions. La version complète est publiée au plus tard le 1^{er} septembre.

B1. STATUT DES PATINEURS ET CIRCUITS DE COMPÉTITION

Le statut des patineurs est fonction du circuit de compétition auquel ils prennent part. Selon leur progression, les patineurs peuvent changer de statut durant l'année.

Dans le cadre des Championnats Québécois Collégial-Universitaire (fin de saison), les patineurs qui ne sont pas affiliés au bon niveau doivent s'affilier au niveau « Championnats Collégial-Universitaire » (participation unique).

Pour les Championnat Québécois longue piste de la jeunesse, le rehaussement de l'affiliation n'est pas exigé.

Note : Il ne faut pas confondre avec l'identification des patineurs pour le ministère de l'Éducation du Québec (espoir, relève et élite) qui est en fonction des critères du Guide d'identification de l'Équipe du Québec de PVQ.

Les patineurs participent aux différents circuits de compétitions en fonction de :

- L'âge au 1^{er} juillet ;
- Du classement canadien ;
- Du classement en fonction de leur meilleur temps dans les distances retenues selon le circuit de compétitions (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste pour les distances retenues de chacun des circuits) ;

Un classement général annuel des patineurs, en fonction des meilleurs temps des patineurs est fait à la fin de la saison. Basé sur les temps obtenus dans les distances retenues, lors des compétitions des circuits québécois (collégial-universitaire, Coupe Québec longue piste et Coupe Jeunesse longue piste, Les Championnats québécois Jeunesse (10-11-12-13 ans), Championnats québécois 14-15 ans et Championnats collégial-universitaire) ainsi que les compétitions nationales, tenues sur le territoire québécois.

Le patineur doit obligatoirement être affilié à PVQ et PVC avant son inscription à sa première compétition prévue au calendrier de PVQ pour confirmer son statut de compétiteur.

Pour les patineurs prenant part aux compétitions nationales en patinage de vitesse longue piste, la catégorie d'affiliation, déterminée par PVC, doit être « Niveau compétitions nationales CP/LP » et l'ajustement doit être fait en cours de saison si nécessaire.

B1.1 Circuit de compétitions collégial-universitaire

B1.1.1 Titre du circuit

Le titre est « Circuit collégial-universitaire ». Le titre peut être modifié par l'ajout du soutien d'un ou de commanditaire(s).

B1.1.2 Orientations

Le circuit collégial-universitaire, un réseau de compétitions hybride courte piste et/ou longue piste sur une glace de dimension internationale (tracé de 111m) et de longue piste (400m), est destiné aux patineurs de 16 ans et plus.

Il y a minimum 1 compétition durant la saison.

B1.1.3 Buts

- Perfectionner le développement des athlètes québécois en vue des compétitions nationales et internationales.
- Compétitions récréatives.
- Établir un classement des athlètes collégiaux et universitaires.
- Promouvoir la discipline et développer le réseau collégial-universitaire.

B1.1.4 Statut des patineurs collégial-universitaire

Les patineurs de statut collégial-universitaire sont tous les patineurs sélectionnés pour participer aux compétitions du circuit collégial-universitaire québécois (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste). Ces patineurs peuvent aussi participer aux compétitions nationales et internationales s'ils sont sélectionnés à ces différentes compétitions. Ils sont inscrits auprès de PVC dans la catégorie « Niveau compétitions nationales CP/LP ».

B1.1.5 Éligibilité et structure

- Tous les patineurs de statut collégial-universitaire âgés de 16 ans et plus au 1^{er} juillet.
- Patineurs invités de statut Coupe Québec (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les patineurs invités non affiliés à PVQ, s'ils respectent les critères d'accès à ce circuit (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).

Les patineurs sont répartis dans une seule rencontre pour les compétitions du circuit collégial-universitaire.

B1.1.6 Nombre

Le nombre minimum de patineurs 40 et un maximum 300 en fonction du format et des procédures. La sélection des patineurs est établie selon les critères du Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.

B1.1.7 Reclassement du statut collégial-universitaire au statut Coupe Québec

Un patineur de statut collégial-universitaire peut être reclassé à un statut Coupe Québec durant la saison en cours s'il satisfait les critères pour le circuit.

B1.1.8 Format

Le format spécifique des compétitions du circuit collégial-universitaire est décrit dans le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.

Le format général des compétitions est établi comme suit :

- Chaque patineur aura au programme entre 1 et 8 distances à son choix (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les patineurs sont classés par les classements de temps de PVQ (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les compétitions se déroulent sur une ou deux jours.

B1.1.9 Récompenses

Contrairement au règlement C1.8, le comité organisateur doit remettre minimalement un trophée ou toute autre forme de récompense aux trois premiers par distance par sexe, du classement collégial et universitaire (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste) Une commandite peut y être ajoutée.

B1.2 Circuit de compétitions Coupe Québec longue piste

B1.2.1 Titre du circuit

Le titre est : « Coupe Québec longue piste ». Le titre peut être modifié par l'ajout du soutien d'un ou de commanditaire(s).

B1.2.2 Orientations

Le circuit Coupe Québec longue piste est un circuit sur patinoire longue piste de 400m, destiné aux meilleurs patineurs de 14 ans et plus.

Il y a 2 à 3 compétitions durant la saison.

B1.2.3 Buts

- Perfectionner et développer des athlètes québécois en vue des compétitions nationales et internationales.
- Établir un classement des athlètes.
- Promouvoir la discipline à son niveau le plus élevé de développement

B1.2.4 Statut des patineurs Coupe Québec longue piste

Les patineurs de statut Coupe Québec longue piste sont tous les patineurs sélectionnés pour participer aux compétitions du circuit Coupe Québec longue piste (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste). Ces patineurs peuvent aussi participer aux compétitions nationales et internationales, s'ils sont sélectionnés à ces différentes compétitions. Ils sont inscrits auprès de PVC dans la catégorie « Niveau compétitions nationales CP/LP ».

B1.2.5 Éligibilité et structure

- Tous les patineurs de statut Coupe Québec âgés de 14 ans et plus au 1^{er} juillet.
- Patineurs invités de statut élite, provincial et les catégories maîtres (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les patineurs invités non affiliés à PVQ, s'ils respectent les critères d'accès à ce circuit (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).

Les patineurs sont répartis dans une seule rencontre pour les compétitions du circuit Coupe Québec.

B1.2.6 Nombre

Le nombre minimum de patineurs est de 30 et un maximum de 300 en fonction du format et des procédures. La sélection des patineurs est établie selon les critères du Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.

B1.2.7 Reclassement du statut Coupe Québec au statut Régional

Un patineur de statut Coupe Québec peut être reclassé à un statut Régional durant la saison en cours, s'il ne rencontre plus les critères pour le circuit Coupe Québec (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).

B1.2.8 Format

Le format spécifique des compétitions du circuit Coupe Québec est décrit dans le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.

Le format général des compétitions est établi comme suit :

- Chaque patineur aura au programme entre 1 et 8 distances de son choix (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les patineurs sont classés par les classements de temps de PVQ. (Voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les compétitions se déroulent sur une ou deux jours.

B1.2.9 Récompenses

Contrairement au règlement C1.8, le comité organisateur doit remettre minimalement un trophée ou toute autre forme de récompense aux trois premiers de chaque distance par sexe et groupe (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste). Chaque trophée, médaille ou décoration remis dans le cadre de ce circuit doit être identifié afin d'indiquer l'endroit et la date. Une commandite peut y être ajoutée.

B1.3 Circuit de compétitions Coupe Jeunesse longue piste

B1.3.1 Titre du circuit

Le titre est : « Coupe Jeunesse longue piste ». Le titre peut être modifié par l'ajout du soutien d'un ou de commanditaire(s).

B1.3.2 Orientations

Le circuit Coupe Jeunesse longue piste est un circuit sur patinoire longue piste de 400m, destiné au meilleur patineur de 10-11-12-13 ans.

Il y a 3 compétitions durant la saison.

B1.3.3 Buts

- Développer des athlètes québécois en vue des compétitions provinciales, nationales et internationales.
- Établir un classement des athlètes.
- Promouvoir la discipline

B1.3.4 Statut des patineurs Coupe Jeunesse

Les patineurs de statut Coupe Jeunesse sont tous les patineurs sélectionnés pour participer aux compétitions du circuit Coupe Jeunesse longue piste (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste). Ces patineurs peuvent aussi participer aux compétitions nationales et internationales, s'ils sont sélectionnés à ces différentes compétitions. Ils sont inscrits auprès de PVC dans la catégorie « ».

B1.3.5 Éligibilité et structure

- Tous les patineurs de statut Coupe Jeunesse âgés de 10-11-12-13 ans au 1^{er} juillet
- Patineurs invités de statut Régional (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les patineurs invités non affiliés à PVQ, s'ils respectent les critères d'accès à ce circuit (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).

Les patineurs sont répartis dans une seule rencontre pour les compétitions du circuit Coupe Jeunesse.

B1.3.6 Nombre

Le nombre minimum de patineurs est de 30 et un maximum de 300 en fonction du format et des procédures. La sélection des patineurs est établie selon les critères du Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.

B1.3.7 Reclassement du statut coupe Jeunesse au statut Régional

Un patineur de statut Coupe Jeunesse peut être reclassé à un statut Régional durant la saison en cours s'il ne rencontre plus les critères pour le circuit (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).

B1.3.8 Format

Le format spécifique des compétitions du circuit Coupe Jeunesse est décrit dans le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.

Le format général des compétitions est établi comme suit :

- Chaque patineur aura au programme entre 1 et 8 distances (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les patineurs sont classés par les classements de temps de PVQ (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les compétitions se déroulent sur une ou deux jours.

B1.3.9 Récompenses

Contrairement au règlement C1.8, le comité organisateur doit remettre minimalement un trophée ou toute autre forme de récompense aux trois premiers par sexe par groupe (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste). Une commandite peut y être ajoutée.

B1.4. Circuit de compétitions Régional longue piste

B1.4.1. Statut des patineurs Régional

Tous les patineurs qui participent aux compétitions régionales longue piste. Ils sont inscrits auprès de PVQ dans la catégorie « Compétitions régionales CP/LP ».

Les patineurs de statut Régional longue piste sont ceux qui n'ont pas atteint le circuit Coupe Jeunesse.

B1.4.2 Changement de statut Régional longue piste à coupe Jeunesse

Pour accéder au statut de patineur Coupe Jeunesse au cours de la saison, le patineur doit avoir atteint le standard d'accès du circuit de compétitions Coupe Jeunesse lors d'une compétition du circuit Régional longue piste comme indiqué dans le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.

Une région peut inviter des patineurs de statut coupe Jeunesse à ses compétitions régionales longue piste.

B1.5 Patinage Récréatif longue piste

B1.5.1 Statut des patineurs récréatifs

Un patineur récréatif est celui qui reçoit les services d'un club, soit sur une base régulière ou sous forme d'école d'apprentissage. Il n'a pas le droit de participer aux compétitions. Il est inscrit auprès de PVQ dans la catégorie « Les pingouins, les pingouins extérieur, vie active, vie active ponctuel-découverte, roues alignées seulement ».

B1.5.2 Changement de statut récréatif à Régional longue piste

Un patineur peut changer de statut au cours de la saison, au moment de l'inscription à une compétition régionale longue piste. Dès qu'un patineur participe à une compétition régionale longue piste, il doit changer de statut. Les clubs sont responsables d'apporter les changements dans la base de données des affiliations.

B1.6 Autres circuits de compétitions

PVQ peut ajouter ou modifier au calendrier de compétitions des activités ou des événements reliés au patinage de vitesse longue piste. P. ex : Festival de patinage de vitesse longue piste, marathon, prise de temps, ou autres compétitions. Les procédures de ces activités ou compétitions seront transmises aux membres par voie électronique et publiées sur le site Internet de la Fédération.

B2. PARTICULARITÉS DES CIRCUITS

B2.2 Chronométrage

Deux systèmes de chronométrage électronique, soit photo-finish, transpondeurs ou cellules, doivent être utilisés pour les circuits de compétitions longue piste. Dans l'éventualité où aucun système électronique n'est fonctionnel, le temps des patineurs doit être déterminé à l'aide du vidéo ou d'un chronométrage manuel et 20 centièmes de seconde doivent être ajoutés au résultat obtenu manuellement.

Si le système à transpondeur est utilisé, aucun chronométrage manuel ne sera nécessaire.

B2.3 Classement et Pointage

Les classements par distance en style olympique sont fonction des temps et lorsque des distances sont combinées les classements sont pondérés :
500m , 1000m/2 , 1500m/3 , 3000m/6 , 5000m/10 , 10000m/20

Tout le pointage d'une compétition en style olympique est basé sur le 500 m. Ainsi, chaque seconde au 500 m vaut un point ; chaque seconde au 1 000 m vaut un demi-point (0,5) ; chaque seconde au 1 500 m vaut un tiers de point (0,333) ; chaque seconde au 3 000 m vaut un sixième de point (0,167) et chaque seconde au 5 000 m vaut un dixième de point (0,1).

Pour le classement cumulatif d'une compétition, tous les résultats de chaque course sont ramenés en pointage. Par la suite, le pointage de chaque course est additionné pour le classement cumulatif. La quatrième décimale est tronquée.

Pour les distances de groupe, le système de pointage dans chacune des distances correspond au rang de la distance en question. Le classement se fait ensuite par catégorie d'âge séparés et par sexe ou le système de pointage de la courte piste à 5000 points est utilisé pour des classements cumulatifs.

B2.4 Départ

En style olympique, les départs se font en paire. Cependant, pour accélérer le déroulement de la compétition, les départs en « quartette » peuvent être utilisés.

Lors d'un départ en « quartette », la deuxième paire de patineurs reçoit l'ordre de départ lorsque les patineurs de la première paire ont parcouru une distance d'environ 200 m.

B2.5 Reprise de course

La reprise de course est possible :

- En style olympique selon la règle de 260 de l'ISU (interférence sans que ce soit de sa faute).
- Arrêt de la course par l'arbitre pour sécurité

L'entraîneur doit signifier à l'arbitre en chef l'intention du patineur de reprendre sa course. À la discrétion de l'officiel en chef, l'athlète peut alors refaire sa course. L'officiel en chef décide du moment de la reprise de cette course.

B2.6 Faux départ

Lorsque l'officiel de départ donne un premier faux départ, c'est la paire au complet qui le reçoit. Les deux patineurs sont alors reconnus fautifs. Lors d'un deuxième faux départ, seul le patineur fautif est disqualifié.

Pour les courses de groupe le patineur fautif sera position en arrière, voir guide des procédures en matière de compétition longue piste.

B3. CATÉGORIES D'ÂGE

La catégorie d'un patineur est déterminée selon son âge au 1^{er} juillet de la saison en cours. Certaines catégories peuvent être jumelées ex. 6 ans-7 ans.

Catégorie		Critère déterminant l'âge
5 ans		Au 1 ^{er} juillet de la saison en cours
6 ans		
7 ans		
8 ans		
9 ans		
10 ans		
11 ans		
12 ans		
13 ans (Junior C ISU)		
14 ans (Junior C ISU)		
15 ans (Junior B ISU)		
16 ans (Junior B ISU)		
17 ans (Junior A ISU)		
18 ans (Junior A ISU)		
19 ans (Néo sénior B ISU)		
20 ans (Néo sénior B ISU)		
21 ans (Néo sénior A ISU)		
22 ans (Néo sénior A ISU)		
23 ans (Sénior ISU)		
Courte piste	Longue piste	
30 ans et +	30-34	Au 1 ^{er} juillet de la saison en cours
35 ans et +	35-39	
40 ans et +	40-44	
45 ans et +	45-49	
50 ans et +	50-54	
55 ans et +	55-59	
60 ans et +	60-64	
65 ans et +	65-69	
70 ans et +	70-74	
75 ans et +	74-79	
80 ans et +	80-84	
85 ans et +	85-89	
90 ans	90 ans et +	

B4. CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Circuit de compétition	Certification minimale exigée
Régional	Aucune
Coupe jeunesse	JPE
Coupe Québec	INC
Collégial-universitaire	INC

Légende	Nom de la certification
JPM	J'aime patiner Moniteur
JPE	J'aime patiner Entraîneur
INC	Introduction à la compétition
COMDEV N3	Compétition développement, Niveau 3 de l'ancien PNCE

B5 LES CHAMPIONNATS LONGUE PISTE

B5.1 Les Championnats québécois Jeunesse longue piste (10 à 13 ans)

- Les Championnats québécois Jeunesse longue piste s'adressent aux patineurs de 10 à 13 ans.
- Patinoire de 400m.
 - Les athlètes affiliés à PVQ sont éligibles à participer.
 - Des patineurs des autres provinces peuvent être invités si le nombre de place le permet, voir guide des procédures, notez qu'ils ne pourront pas accéder aux médailles.
 - Les Championnats québécois Jeunesse Longue piste (10 à 13 ans) se tiennent sur une journée, (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste)
 - Un minimum de 4 distances est au programme.
 - Pour tous les détails sur le format, voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.
 - Aucune obligation d'être inscrit au classement par les temps ou par les points pendant la saison pour être éligible à participer à ce championnat.
 - Classement par catégorie d'âge.

B5.2 Les Championnats québécois longue piste (14-15 ans)

- Les Championnats québécois Jeunesse longue piste (14-15 ans) regroupent les patineurs de statut Coupe Québec
- Patinoire de 400m.
 - Les athlètes affiliés à PVQ sont éligibles à participer.
 - Des patineurs des autres province peuvent être invités si le nombre de place le permet. Voir le Guide des procédures. Note : ils ne pourront pas accéder aux médailles.
 - Les Championnats québécois Jeunesse longue piste (14 à 15 ans) se tiennent sur une journée. Voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.
 - Un minimum de 2 distances est au programme.
 - Pour tous les détails sur le format, voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.
 - Aucune obligation d'être inscrit au classement par les temps ou par les points pendant la saison pour être éligible à participer à ces Championnats.
 - Classement catégorie d'âge combiné par distance et par sexe.

B5.3 Les Championnats collégial-universitaire 16 ans +

- Les Championnats collégial-universitaire 16 ans + sont tenus à la fin de la saison et regroupent les patineurs de 16 ans et plus. Ces Championnats peuvent être jumelés aux Championnats Canadiens Collégial Universitaire.
- Les patineurs affiliés à PVQ sont éligibles à participer de 16 ans et plus ainsi que les patineurs des autres provinces et pays, (voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste).
- Les Championnats collégial-universitaire sont tenus sur deux jours, courte piste une journée et longue piste l'autre journée.
- Un minimum de 2 distances est au programme.
- Classement collégial et universitaire par distances et par groupe.
- Pour tous les détails sur le format, voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.
- Aucune obligation d'être inscrit au classement par les temps ou par les points pendant la saison pour être éligible à participer à ce championnat.

Festival des Vives Lames LP

- Le Festival des Vives Lames est tenu en saison et regroupe tous les patineurs de 6 ans et plus de statut Régional, éligibles à courir sur le circuit Régional.
- Seuls les patineurs affiliés à PVQ peuvent y participer.
- Le Festival des Vives Lames se tient sur une à deux jours en fonction du nombre total de patineurs. Chaque patineur patine sur une seule journée et la répartition est faite par club si le festival est sur deux jours (certains patineurs d'un club patinent le samedi et d'autres le dimanche).
- Un minimum de 3 distances est au programme et selon l'horaire, les dernières distances au programme peuvent être uniquement des finales.
- Pour la formation des vagues, les distances courues en qualifications et finales, et les distances courues en finale directement, voir le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste.
- Les groupes de patineurs peuvent être par sexe ou mixtes.
- Les temps, soumis dans les distances indiquées dans le Guide des procédures en matière de compétitions longue piste de la saison en cours, sont utilisés pour former les vagues de la première distance. Pour les autres courses de qualification, le cumulatif des points de cette même compétition est utilisé.

Section C – Règlements communs

Patinage courte et longue piste

C1. RÈGLEMENTATION COMMUNE

C1.1 Calendrier

C1.1.1 Préparation du calendrier

Un calendrier type des compétitions doit être préparé et envoyé aux clubs en février. Le calendrier indique les dates, le type de compétitions ainsi que celles déjà accordées.

C1.1.2 Attribution des compétitions

Les clubs sont invités à faire leur demande pour la fin février, en complétant l'information dans les espaces indiqués et en y inscrivant leurs priorités.

Un projet de calendrier est publié lors de l'assemblée générale annuelle de PVQ. Des modifications mineures pourraient être apportées, à la suite de l'assemblée générale annuelle de PVC.

C1.2 Sanction de compétition

C1.2.1 Procédures

Une sanction doit être octroyée par PVQ pour chacune des compétitions tenues aux calendriers (régional, provincial, national et international). La demande de sanction doit être effectuée par le comité organisateur, un minimum de deux mois avant l'événement.

C1.2.2 Coût

Le coût d'une sanction PVQ est fixé lors de l'assemblée générale annuelle (voir tableau de tarification) et le paiement doit être effectué sur réception de la facture.

C1.2.3 Appui technique

L'appui technique de PVQ est fourni selon les modalités établies par le Conseil d'administration de PVQ.
Voir guide de l'organisateur

C1.2.4 Officiels

Les officiels majeurs (arbitres et officiels de départ) sont nommés par PVQ selon son programme d'assignation des officiels. Les dépenses autorisées (voir guide de l'officiel et de l'organisateur) sont assumées par PVQ. Les compétitions qui bénéficient de ce service sont les compétitions des circuits Élite, Collégial-Universitaire, Provincial et Interrégional, ainsi que les championnats de fin de saison et les compétitions longue piste en style olympique et départ en groupe des circuits Coupe Jeunesse, Coupe Québec et autres compétitions sanctionnées ISU.

C1.3 Responsabilités du comité organisateur

C1.3.1 Organisation

Le club ou le comité organisateur d'une compétition sanctionnée, doit organiser la compétition selon les règlements de PVQ et de PVC et fournir le Rapport de l'organisateur (voir guide de l'organisateur)

C1.3.2 Finances

Le club ou le comité organisateur d'une compétition sanctionnée accepte toutes les charges financières découlant de l'organisation. De plus, le montant à déboursier au club organisateur par PVQ sera calculé selon le nombre de compétiteurs ayant fait la compétition. (Voir tableau de tarification)

C1.3.3 Information

Dans un délai de 35 jours avant la compétition, le coordonnateur de l'événement doit faire parvenir à la personne mandatée par PVQ, aux fins de validation, son projet d'invitation à la compétition en utilisant le modèle type fourni par PVQ.

Après son approbation, la personne mandatée par PVQ fera paraître cette invitation sur le site Internet de PVQ au plus tard 30 jours avant la compétition.

C1.3.4 Inscription

L'inscription du patineur doit être effectuée directement sur le site Internet de PVQ au moins 10 jours avant la date de la compétition. Le paiement se fait en ligne sur le site de PVQ.

Les inscriptions en retard peuvent toutefois être acceptées par PVQ, jusqu'au mardi précédant la compétition, mais les frais d'inscription sont alors majorés de 50% et le surplus de l'inscription demeure la propriété de PVQ.

Dans le cas des patineurs accédant à un statut supérieur à la suite d'une compétition tenue la fin de semaine précédant la compétition visée, la date limite d'inscription du mardi doit être respectée sans toutefois avoir à payer le frais majoré de 50 %.

Les patineurs invités aux compétitions du circuit Élite, qui accèdent au statut Élite à la suite des résultats de la compétition, et qui sont inscrits aux prochaines compétitions provinciales, sont remboursés. Ces patineurs ne seront pas comptabilisés dans la ristourne versée au club organisateur.

L'inscription de l'entraîneur doit être effectuée directement sur le site Internet de PVQ au moins 6 jours avant la date de la compétition. Les entraîneurs qui ne s'inscrivent pas sur le site, n'auront pas de dîner fourni. Les entraîneurs qui n'ont pas la certification ou le passeport temporaire ou apprenti requise ne peuvent pas s'inscrire à la compétition.

Vérification des inscriptions

L'entraîneur ou une autre personne désignée par le club participant doit faire la vérification de ses patineurs sur le site de PVQ.

Il doit communiquer au comité organisateur, le vendredi précédant la compétition, les patineurs qui seront absents.

Pour le patineur ne se présentant pas à une compétition à laquelle il s'est inscrit, le coût d'inscription n'est pas remboursé et est exigible si non payé. Un remboursement est effectué uniquement si un patineur ne se présente pas à la compétition pour des raisons médicales avec preuve du médecin ou professionnel de la santé ou pour des raisons de mortalité d'un proche. Une preuve devra être expédiée à PVQ dans les 15 jours suivant ladite compétition.

Coût d'inscription

Le coût d'inscription pour les compétitions est fixé à l'assemblée générale annuelle de PVQ.
(Voir tableau de tarification)

C1.3.5 Réunion des entraîneurs

Avant le début d'une compétition, une réunion regroupant les entraîneurs doit être tenue en présentielle ou en ligne sous la direction conjointe du coordonnateur et de l'arbitre en chef de la compétition. L'officiel de départ et les assistants peuvent participer à cette réunion. À cette occasion l'arbitre ou la personne désigné par l'arbitre fait la vérification de la certification des entraîneurs. Les entraîneurs qui n'ont pas la certification ou le passeport temporaire ou apprenti requise ne peuvent pas être dans le banc des entraîneurs.

C1.3.6 Protocole

Si disponibles et présentes, les personnes suivantes devraient être invitées pour faire la distribution des récompenses :

- Le maire de l'endroit ou son représentant ;
- Le président de PVQ ou son représentant ;
- Le président de l'Association régionale ;
- Le président du club hôte ;
- L'arbitre en chef et l'officiel en chef des départs ;
- Des commanditaires peuvent être invités à faire la présentation des médailles ou trophées.

Un aspect décorum doit être maintenu du début à la fin de la compétition de la part du comité organisateur et des participants.

C1.3.7 Résultats

Le coordonnateur de toute compétition sanctionnée doit faire parvenir par courriel, dans les 24 h suivant la fin de la compétition, la base de données de la compétition à la personne mandatée par PVQ.

C1.3.8 Commanditaires

Le comité organisateur doit respecter toutes les clauses de visibilité et de publicité conclues entre PVQ et ses commanditaires.

Le comité organisateur doit respecter toutes les règles en ce qui concerne les logos de marque et de la protection des droits pour la musique lors des diffusions YouTube

C1.4 Patins

Les patins à longues lames sont obligatoires pour toutes les catégories des statuts Élite, Provincial, Interrégional et Vives lames, et en longue piste pour les statuts Provincial, National et International

C1.5 Équipement

Une protection minimale est décrite dans les Règlements de sécurité de PVQ, de même que dans les règlements de PVC. L'arbitre de la rencontre en assure l'application.

Toute personne, incluant les officiels, œuvrant sur la patinoire doit obligatoirement porter un casque dans le cadre d'une compétition courte piste. Le casque présente un sceau de certification démontrant qu'il répond aux normes actuelles ASTM 1849. Le casque doit être attaché solidement sous le menton.

L'arbitre doit accepter des cônes réglementaires de couleurs vives ou voyantes lorsqu'il y a présence d'un patineur semi-voyant sur la glace et que la demande d'utilisation est faite avant le début de la compétition.

C1.6 Bonnet

Pour les compétitions courte piste des circuits Élite, Collégial-Universitaire, Provincial et Interrégional et longue piste départ en groupe, le compétiteur porte un bonnet numéroté.

C1.7 Protêt

Un dépôt de 10 \$ est exigé pour loger un protêt écrit. Le dépôt sera retourné au demandeur seulement si le protêt est accueilli. Le dépôt est retourné à PVQ dans le cas d'un rejet.

C1.8 Médailles

Voir chaque circuit de compétition et guide des procédures.

C1.9 Désistement de l'organisation d'une compétition

Un club se désistant sans raison majeure, après avoir accepté l'organisation d'une compétition sanctionnée est passible d'une amende de :

- 125 \$: pour une compétition du circuit Interrégional et de départ en groupe et le Festival des Vives Lames;
- 250 \$: pour une compétition des circuits Provincial, Collégial-Universitaire, Élite, de style olympique, ainsi que les Championnats québécois par catégorie d'âge ;
- 500 \$: pour une compétition nationale ou nord-américaine ;
- 1 000 \$: pour une compétition internationale.

C2. RÈGLEMENTS SPÉCIAUX

C2.1 Compétitions spéciales

C2.1.1 Jeux du Québec

Sanction

PVQ sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec. Les règlements de PVQ sont en vigueur, en conformité avec les Normes d'opération des Jeux du Québec - RH-13 - PATINAGE DE VITESSE de Sports Québec.

Règlements

Dès que le devis technique est disponible, cette réglementation est envoyée aux clubs et diffusée sur le site Internet de PVQ.

C2.1.2 Compétitions nationales

Les compétitions de juridiction nationale sont assujetties à la réglementation de PVC et de l'ISU.

C2.1.3 Autres compétitions

Avant d'obtenir une sanction, toute compétition spéciale (marathon, etc.) doit être étudiée par PVQ.

C2.2 Compétitions hors du Québec

C2.2.1 Éligibilité

Les championnats canadiens et nord-américains sont des compétitions avec restriction de participation. Les compétiteurs ayant droit d'y participer sont nommés après les épreuves sélectives.

C2.2.2 Désistement d'un patineur

Dans le cas de non-participation d'un patineur éligible, celui-ci sera remplacé selon le bulletin maître de PVC. Le club du patineur retranché doit avertir PVQ du désistement.

C2.2.3 Formulaire d'inscription

PVQ coordonne les listes d'inscriptions des patineurs du Québec pour tous les championnats et compétitions nationales.

C2.3 Combinaison de compétition

En aucun cas, les athlètes ne sont autorisés à porter une combinaison de compétition (*skin suit*) identifiée à une équipe nationale, à une équipe provinciale ou à un autre pays à moins d'en faire partie au moment de la compétition.

SECTION E - ANNEXES

Annexe 1– Répartition des clubs dans les équipes– Patinage de vitesse courte piste

Outaouais	Laurentides	Laval	Mtl Ouest	Mtl Est	Mauricie
TLA GAT	MSJ RLA ROS PDH	LAV LCE LSF ODL	WIC MAH MGA LAS	MCS MHM MNO MSM PAT	TRI SGB
Montréal	Appalaches	Capitale-Nationale	Sag-Lac	Est	Centre
CTG LON SHY SJU	LEV	VQC POR	ALM DOL ROB SFE BCO CHI JON LBA	AMQ LMI MAT RIM RDL GAS	DRU FAR SHE VIC

Annexe 2 – Formulaire de changement de statut

Demande de statut interrégional pour le changement de niveau : Formulaire en ligne sur le site de PVQ dans bibliothèque / documents et règlements /Règlements généraux et formulaires :

[Changement de niveau 🕒🏆 \(office.com\)](#)

Annexe 3 – Standards d'accès - Patinage de vitesse courte piste

Standards d'accès

*Les temps réalisés à Calgary (Alberta) ne seront pas considérés.

Patinage de vitesse courte piste

Circuit Interrégional		
DISTANCE	TEMPS FÉMININ	TEMPS MASCULIN
400m + 800m	2 :33.	2 :31.50

Les standards interrégionaux doivent être réalisés dans une compétition régionale sanctionnée par PVQ et reconnue par l'Association Régionale. Les finales régionales des Jeux du Québec et le Festival des Vives-Lames sont inclus.

Circuit Interrégional, Provincial, Élite et Collégial-universitaire pour les patineurs non affiliés à PVQ*
Voir Guide des procédures en matière de compétitions courte piste

Annexe 4 – Standards d'accès – Patinage de vitesse longue piste

Coupe jeunesse

DISTANCE	TEMPS FÉMININ	TEMPS MASCULIN
300m + 800m	36+1.36 = 2 :12	35 sec +1:35 = 2 :10

Les patineurs 10-11-12-13 ans au 1er juillet peuvent aussi faire le standard du circuit interrégional en courte piste.

Les patineurs 13 ans et plus au 1er juillet doivent avoir le standard pour le circuit provincial sur tracé de 111m, ils doivent avoir un cumulatif inférieur au combiné pondéré de 500m + 1500m/3 (Femme : 2 m 03 sec Homme : 2 m 00 sec).

Rappel : Pour accéder au circuit Coupe Québec, il faut :

- Faire les standards d'accès en patinage de vitesse longue piste lors d'une Coupe jeunesse et sanctionnée par PVQ, ou;
- Faire les standards d'accès en patinage de vitesse longue piste lors d'une compétition régionale de départ en groupe organisée par les clubs de la région de Québec et sanctionnée par PVQ, ou;
- Être un patineur de statut Interrégional et plus en patinage de vitesse courte piste.

Annexe 5 – Calendrier de compétitions

Voir sur le site de PVQ, sous l'onglet Compétitions / calendrier : <https://www.fpvq.org/fr/fichiers/2532.html>

Annexe 6 – Tarification 2022-2023

[Fichier - Patinage de Vitesse Québec \(patinagedevitessequebec.ca\)](http://patinagedevitessequebec.ca)